

Grille tarifaire des différents services municipaux à compter du 2 septembre 2024

Tranche tarifaire : revenu fiscal de référence/12	CANTINE *	APS		ALSH		
	Lundis, mardis, jeudis et vendredis	Accueil matin	Accueil soir de 16h00 à 19h00	Mercredis & Vacances	Mercredi matin sans repas (période scolaire)	Mercredi matin avec repas (période scolaire)
Tranche A RFR < 1700	3,30 €	2,70 €	3,00 €	7,50 €	3,50 €	6,80 €
Tranche B 1701 < RFR < 2600	4,10 €	2,70 €	3,00 €	10,40 €	4,90 €	9,00 €
Tranche C 2601 < RFR < 3200	4,90 €	2,80 €	3,10 €	12,20 €	5,80 €	10,70 €
Tranche D 3201 < RFR < 3800	5,30 €	2,90 €	3,20 €	13,90 €	6,50 €	11,80 €
Tranche E RFR > 3801	5,70 €	2,90 €	3,20 €	14,80 €	6,90 €	12,60 €

* Pour information, le coût du repas supporté par la commune est estimé à 11,07 € pour un élémentaire (mars 2021)

ÉTUDE SURVEILLÉE	
Tarif de 3 € par jour fréquenté	Retour vers la MDE facturé 1 € par trajet

PÉRIODE SCOLAIRE	
Accueil soir 16h00 à 17h15	2,00 €

RESTAURATION	
Agents communaux : 6,50 €	
Autres adultes : 8,50 €	

DÉROGATION **	Enfant hors commune dont un des parents y travaillent	5,70 €	2,90 €	3,20 €	14,80 €	6,90 €	12,60 €
	Enfant en famille d'accueil	5,70 €	2,90 €	3,20 €	14,80 €	6,90 €	12,60 €
	Enfant faisant partie de la CCMSL	5,70 €	2,90 €	3,20 €	14,80 €	6,90 €	12,60 €
	Enfant dont la famille est domiciliée sur une commune hors CCMSL	8,50 €	3,00 €	3,30 €	20,00 €	9,40 €	17,90 €

** Les tarifs sont appliqués en fonction du domicile de chaque parent

Enfant ayant un PAI lié à l'alimentation et dont les parents fournissent ou non un panier repas : réduction de 2 € sur le tarif de cantine
(sur présentation d'un justificatif médical)

Majorations tarifaires applicables et autres précisions :

*en cas de récupération de l'enfant à la MDE après 19h : majoration de 5 € par tranche de 15 min entamée

*en cas de présentation de l'enfant à l'un des services proposés sans inscription préalable : 1 fois et demi le tarif appliqué

*absence de l'enfant à la cantine : application d'une journée de carence (le repas du jour est facturé pour raison de délai trop court pour annuler le repas auprès du traiteur)